



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 10 octobre 2023  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions des citoyens

Félicitations

- 10.04** Féliciter madame Nancy Bourguet, athlète LaSalloise, médaillée de bronze au tremplin 1 m aux Championnats du monde des maîtres de Kyushu qui se sont tenus du 14 au 30 juillet 2023 au Japon.
- 10.05** Féliciter madame Yu Ran Wang, étudiante en Sciences pures et appliquées au collège Marianopolis et résidente de LaSalle qui a gagné le premier prix lors de la récente édition de la remise de prix de l'Association pour la recherche au collégial.

Condoléances

- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Antoinette Berghello à la suite de son décès.

## Procès-verbal

**10.07** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2023, à 13 h 30.

**10.08** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.  
1239255056

**10.09** Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 24 mai et du 19 juin 2023.  
1237151031

## **20 – Affaires contractuelles**

### Contrat de construction

**20.01** Entériner une dépense additionnelle de contingences de 60 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat numéro 731472 octroyé à Afcor Construction inc., majorant ainsi le montant total de 1 764 636,30 \$ taxes incluses à 1 824 636,30 \$ taxes incluses.  
1230269012

### Contrat de services professionnels

**20.02** Entériner une dépense additionnelle de contingences de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels numéro 697648 octroyé à G.AR. Consultants inc., majorant ainsi le montant total de 178 312,10 \$ taxes incluses à 193 312,10 \$ taxes incluses.  
1230269013

### Entente

**20.03** Autoriser la signature de l'addenda 1 au protocole d'entente de mise aux normes de la piscine Riverside.  
1237817018

### Subvention - Contribution financière

**20.04** Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047 \$.  
1237817017

**20.05** Accorder des contributions financières totalisant 8 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités qui se sont déroulées du 18 au 24 septembre 2023 dans le cadre de la 7<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle.

1238157006

**20.06** Accorder une contribution financière exceptionnelle de 1 000 \$ au fonds de secours d'urgence « crise humanitaire » de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au soutien des sinistres naturels survenus au Maroc et en Libye.

1232484027

**20.07** Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée des toges qui se tiendra le 19 octobre 2023.

1232484026

**20.08** Autoriser le versement de 3 171 \$ taxes incluses à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux en raison de l'annulation du Marché de Noël 2022.

1234629008

#### Subvention - Soutien financier avec convention

**20.09** Autoriser la signature de l'entente entre l'arrondissement et Nutri-Centre LaSalle portant sur une contribution financière de 40 151 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité.

1234629011

#### Autres affaires contractuelles

**20.10** Autoriser la signature de l'addenda 5 au contrat de gestion déléguée du centre aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18-17147.

1237817020

## **30 – Administration et finances**

#### Déplacements / Frais de séjour et de représentation

**30.01** Autoriser monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, madame Julie Drolet et un représentant de la Direction des travaux publics à participer au Sommet Piétons Québec qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2023 à Drummondville.

1232484023

### Nomination de membres

**30.02** Nommer les membres siégeant sur le Comité de transition écologique de LaSalle.  
1239255057

### Événement

**30.03** Autoriser le regroupement de planchistes les Vagabonnes à organiser un événement au parc Raymond le 28 octobre 2023 de 13 h à 18 h.  
1234629015

### Reddition de comptes

**30.04** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023.  
1233035012

## **40 – Réglementation**

### Avis de motion – Dépôt et présentation

**40.01** Avis de motion du règlement LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

**40.02** Dépôt et présentation du règlement LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

### Adoption du second projet de résolution

**40.03** Adopter la résolution portant sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente/service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).  
1239255043

### Urbanisme - Dérogation mineure

**40.04** Approuver une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale (h2) située au 8825-8827, rue Curé-Legault (lot 1 450 606) afin d'autoriser une marge latérale dérogatoire existante.  
1239255052

## Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

**40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin d'autoriser la modification du revêtement extérieur de l'avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 30, avenue Strathyre (lot 1 929 981).

1239255055

**40.06** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin d'agrandir le bâtiment, modifier plus de 50 % des ouvertures et modifier les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique d'un bâtiment situé au 620, 90e Avenue (lot 1 449 712).

1239255054

**40.07** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de modifier des caractéristiques architecturales d'intérêt situées sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain et aménager la cour avant d'un bâtiment situé au 10-12, avenue Highlands (lot 1 929 783).

1239255053

## **50 – Ressources humaines**

### Structure de service / Emploi / Poste

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456010

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1239255056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-27 07:55

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239255056

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 septembre 2023.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline GODIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-19





**Dossier # : 1237151031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 24 mai et du 19 juin 2023.

De déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 24 mai et du 19 juin 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-28 17:06

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1237151031

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 24 mai et du 19 juin 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

Accepter les dépôts des comptes rendus des comités de circulation du 24 mai 2023 et du 19 juin 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-09-28



**Dossier # : 1230269012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de contingences de 60 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat numéro 731472 octroyé à Afcor Construction inc., majorant ainsi le montant total de 1 764 636,30 \$ taxes incluses à 1 824 636,30 \$ taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de contingences de 60 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat numéro 731472 octroyé à Afcor Construction inc., majorant ainsi le montant total de 1 764 636,30 \$ taxes incluses à 1 824 636,30 \$ taxes incluses;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 10:01

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1230269012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de contingences de 60 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat numéro 731472 octroyé à Afcor Construction inc., majorant ainsi le montant total de 1 764 636,30 \$ taxes incluses à 1 824 636,30 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat BAT.22-381 appel d'offres publics numéro 731472 octroyé à Afcor Construction inc., pour les travaux de réfection du chalet du parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 1 470 530,25 \$ taxes incluses accordé par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 et correspond à 3,39 % du contrat initial. Cette augmentation est nécessaire pour couvrir les frais de la demande d'installation d'un drain français et la construction d'une rampe d'accessibilité universelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 1220269006 - Résolution : CA 22 20 0341 – Adoptée le 11 octobre 2022 :**  
 D'autoriser une dépense maximale de 1 814 636,30 \$ taxes incluses (contrat : 1 470 530,25 \$ - contingences: 294 106,05 \$ - incidences: 50 000,00 \$) pour des travaux de réfection du chalet du parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à Afcor Construction Inc. le contrat de l'appel d'offres public numéro 731472 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 470 530,25 \$ taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Les travaux supplémentaires consistent principalement à installer un drain français et construire une rampe d'accessibilité universelle.

**JUSTIFICATION**

Cette dépense additionnelle est indispensable pour finaliser les paiements du projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 60 000 \$ taxes incluses proviendra du PTI Bâtiments

## **MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 22 septembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2023-09-22



**Dossier # : 1230269013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de contingences de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels numéro 697648 octroyé à G.AR. Consultants Inc., majorant ainsi le montant total de 178 312,10 \$ taxes incluses à 193 312,10 \$ taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de contingences de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels numéro 697648 octroyé à G.AR. Consultants Inc., majorant ainsi le montant total de 178 312,10 \$ taxes incluses à 193 312,10 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:53

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1230269013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner une dépense additionnelle de contingences de 15 000 \$ taxes incluses dans le cadre du contrat de services professionnels numéro 697648 octroyé à G.AR. Consultants Inc., majorant ainsi le montant total de 178 312,10 \$ taxes incluses à 193 312,10 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 15 000,00 \$ taxes incluses, pour le contrat BAT.21-373.1 numéro de soumission 697648 octroyé à la firme G.AR. Consultants Inc., pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 178 312,10 \$ taxes incluses, accordé par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2021 et correspond à 8,4 % du contrat initial.

Cette augmentation est nécessaire pour couvrir les frais de services professionnels pour la demande d'installation d'un drain français ainsi que la construction d'une rampe d'accessibilité universelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD 1210269015 - Résolution : CA 21 20 0450 – Adoptée le 25 novembre 2021 :**  
 D'autoriser une dépense maximale de 178 312,10 \$ taxes incluses (contrat : 106 926,75 - contingences: 21 385,35 \$ - incidences: 50 000,00 \$), pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux pour la réfection du chalet au parc Raymond de l'arrondissement de LaSalle, et d'accorder à G.AR. Consultants In., le contrat de l'appel d'offres public n° 697648 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 106 926,75 \$ taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Les services supplémentaires consistent principalement à produire les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour installer un drain français et construire une rampe d'accessibilité universelle.

**JUSTIFICATION**



Cette dépense additionnelle est indispensable pour finaliser les paiements du projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 15 000,00 \$ taxes incluses, proviendra du PTI Bâtiments.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise  
POITRAS-TOUCHETTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 26 septembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-26

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1237817018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda 1 au protocole d'entente de mise aux normes de la piscine Riverside

D'autoriser la signature de l'addenda 1 au protocole d'entente de mise aux normes de la piscine Riverside.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2023-09-28 13:23

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237817018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda 1 au protocole d'entente de mise aux normes de la piscine Riverside

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En août 1960, le conseil municipal de LaSalle a accepté de louer une partie du parc Riverside pour la construction d'une piscine. Un premier bail a alors été préparé. En novembre 1960, le bail a été officiellement signé pour une période de 20 ans et l'Association récréative du parc Riverside s'est engagée :

- à construire une piscine et un chalet qui lui est loué par la Ville de LaSalle;
- à défrayer l'ensemble des coûts reliés à l'utilisation, l'entretien et l'exploitation, dont la gestion du personnel et des programmes (cours de natation, équipe de natation compétitive – ligue d'été ainsi que les activités sociales);
- à défrayer un loyer annuel de 1 \$.

Le bail a été renouvelé en 1980 et en 2001 aux mêmes conditions que les baux antérieurs.

Durant la saison 2014 et aussi à la fermeture de la piscine, après des évaluations, il est devenu évident que plusieurs réparations majeures devaient être effectuées et que ces travaux devraient être effectués rapidement sinon la piscine ne serait pas fonctionnelle en 2015.

Avec les fonds dont disposaient l'ARPR et après le 1er dépôt effectué au fournisseur, l'Association a besoin d'un montant supplémentaire de 30 000 \$ pour compléter les travaux de rénovation de la piscine. L'Association a donc demandé à l'Arrondissement une aide financière afin de répondre à ce besoin.

En 2015, il avait été convenu selon l'entente, que l'Association récréative du parc Riverside s'engageait à rembourser le 30 000 \$ sur une période de 10 ans sans intérêt, soit à échéance le 1er mai 2025.

Considérant le changement d'administrateurs et la perte de revenus engendrés par la pandémie, l'Association récréative du parc Riverside n'a pas été en mesure de continuer à rembourser la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Signature du bail le 11 novembre 1960 (enregistrement 1540765)  
Renouvellement du bail en 1980 (enregistrement 2693518)  
Renouvellement du bail le 19 décembre 2001 (enregistrement 3170047)  
Sommaire 1156818041 - CA15 200174 du 7 avril 2015 - Autoriser la signature du projet de protocole d'entente à intervenir avec l'Association récréative du parc Riverside. Verser une participation financière de 30 000 \$ remboursable sans intérêt sur une période de 10 ans .

#### **DESCRIPTION**

L'Association demande donc à l'arrondissement de LaSalle un délai pour prolonger l'échéance de remboursement qui est prévu le 1er mai 2025.  
En date du 28 septembre 2023, l'organisme a remboursé 24 000 \$ dollars.

Il reste un solde à rembourser de 6 000 \$.

#### **JUSTIFICATION**

L'Association récréative du parc Riverside est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique. L'arrondissement croit à l'importance d'aider ses organismes suite aux effets collatéraux de la pandémie.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le remboursement du solde de 6 000 \$ devra être remboursé en trois versements de 2 000 \$ chacun exigibles le 1er octobre des années 2024, 2025 et 2026.  
L'imputation du remboursement de la dette ainsi que l'historique des paiements sont détaillés dans l'intervention financière.

#### **MONTRÉAL 2030**

De par la nature du dossier ce dossier ne s'applique pas au Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-09-21

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1237817017**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations\_des sports et des loisirs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047 \$.

D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047\$,

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-28 17:07

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1237817017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Officialiser le prêt de l'aréna Jacques-Lemaire à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 29 septembre 2023 au 31 mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0273 (1223630008) - 6 septembre 2022:** D'accorder un permis saisonnier de hockey 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$ \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

**CA21 20 0456 (1213630003) - 25 novembre 2021 :** D'accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184,00 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

**CA20 20 0404 (1205348008) - 2 novembre 2020 :** D'accorder un permis saisonnier de hockey 2020-2021 à titre gratuit, équivalent à un montant de 4 687,50 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

**DESCRIPTION**

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2022-2023 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 130,50 \$/heure (taxes incluses). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 7 047 \$. Les heures d'utilisation demandées n'entraînent aucuns frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'intègre pas à Montréal 2030 de par la nature du dossier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision favorable est essentielle pour l'accès à l'aréna pour les employés.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Pour le moment, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur. En cas de changement, l'arrondissement suivra les recommandations de la Santé publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-19

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

Roch LANGELIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social.



**Dossier # : 1238157006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 8 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités qui se sont déroulées du 18 au 24 septembre 2023 dans le cadre de la 7e édition de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle.

D'accorder des contributions financières totalisant 8 800 \$ aux organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation d'activités qui se sont déroulées du 18 au 24 septembre 2023 dans le cadre de la 7ème édition de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle :

Association Messinese de Montréal	1 500 \$
Association Cornucopia du Canada	500 \$
AIR-SOM Centre Prisme	1 800 \$
Bienvenue à l'immigrant	1 500 \$
Centre de ressources multiculturelles de LaSalle	1 000 \$
La radio communautaire de LaSalle	1 500 \$
Nutri-Centre LaSalle	1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1238157006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder des contributions financières totalisant 8 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités qui se sont déroulées du 18 au 24 septembre 2023 dans le cadre de la 7e édition de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec près de 60 % de ses résidents issus directement ou indirectement de l'immigration, l'arrondissement de LaSalle a à coeur la valorisation de la diversité culturelle, l'inclusion des citoyennes et citoyens de toute origine et le vivre-ensemble. L'arrondissement a renouvelé pour les années 2022 à 2024 son plan d'action inclusion et diversité culturelle. La Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) est une des actions de ce plan d'action qui vise à promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises. La SHIC permet également de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière d'inclusion du plan stratégique 2023-2030 de LaSalle, notamment l'orientation 3 : *une communauté solidaire, équitable et inclusive.*

La Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) s'est tenue du 18 au 24 septembre 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 22 20 0393 (1228157008) - 7 novembre 2022** - D'accorder les contributions financières suivantes totalisant un montant de 6 300 \$ à cinq organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle de LaSalle qui se tiendra du 7 au 13 novembre 2022

**CA 20 20 0089 9 (1208419003) - 2 mars 2020** : D'accorder les contributions financières suivantes à divers organismes pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 16 au 21 mars 2020.

**CA 19 20 0109 (1198157003) - 4 mars 2019** : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal - Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 18 au 24 mars 2019.

**CA18 20 0093 (1186818021) - 5 mars 2018** : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

**CA17 20 0123 (1176818017) - 6 mars 2017** : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 20 au 26 mars 2017.

## DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS), l'arrondissement de LaSalle désire soutenir la réalisation d'activités en collaboration avec des organismes laSallois. Les événements se sont déroulés du 18 au 24 septembre dans différents lieux de LaSalle.

Afin de soutenir les organismes laSallois dans la réalisation des événements prévus au calendrier de la SHIC, la DCSLDS souhaite accorder une contribution financière aux 7 organismes suivants :

Association Messinese de Montréal	1 500 \$
Association Cornucopia du Canada	500 \$
AIR-SOM Centre Prisme	1 800 \$
Bienvenue à l'immigrant	1 500 \$
Centre de ressources multiculturelles de LaSalle	1 000 \$
La radio communautaire de LaSalle	1 500 \$
Nutri-Centre LaSalle	1 000 \$

## JUSTIFICATION

La Semaine de l'harmonie interculturelle s'inscrit dans l'orientation *Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise* du plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière provient du budget subvention aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division développement social - plan d'action inclusion et diversité culturelle.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation proposée par l'Arrondissement et les partenaires laSallois a été diffusée sur les différents réseaux sociaux de l'arrondissement, ainsi que sur son site internet.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP  
conseiller(ere) en planification

#### ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER  
Directeur

Le : 2023-09-29



**Dossier # : 1232484027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière exceptionnelle de 1 000 \$ au fonds de secours d'urgence "crise humanitaire" de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au soutien des sinistres naturels survenus au Maroc et en Libye.

D'accorder une contribution financière exceptionnelle de 1 000 \$ au fonds de secours d'urgence "crise humanitaire" de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au soutien des sinistres naturels survenus au Maroc et en Libye.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-06 07:29

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1232484027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière exceptionnelle de 1 000 \$ au fonds de secours d'urgence "crise humanitaire" de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au soutien des sinistres naturels survenus au Maroc et en Libye.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un séisme de magnitude 7 survenu au Maroc et des inondations dévastatrices au Libye au début septembre 2023 ont faits plusieurs dégâts et des milliers de morts. Le conseil d'arrondissement de LaSalle souhaite exprimer sa solidarité aux pays atteints en offrant une contribution à Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0072 - Contribution financière au fonds de secours d'urgence « crise humanitaire en Ukraine » de la Croix-Rouge canadienne

**DESCRIPTION**

Dans la nuit de vendredi à samedi les 8 et 9 septembre 2023, un séisme de magnitude 7, le plus puissant à avoir jamais frappé le Maroc a dévasté des villages et faits des milliers de morts.

À la même période, des inondations dévastatrices ont fait des milliers de morts en ravageant la ville côtière de Derna au Libye.

**JUSTIFICATION**

Exprimer de manière concrète le soutien de l'arrondissement de LaSalle à la mission de la Croix-Rouge internationale pour venir en aide aux pays dévastés par des catastrophes naturelles.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une contribution financière de 1 000 \$ sera versée au fonds de secours d'urgence "crise humanitaire" à la Croix-Rouge canadienne.

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-10-04



**Dossier # : 1232484026**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée des toges qui se tiendra le 19 octobre 2023.

D'accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée des toges qui se tiendra le 19 octobre 2023;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-06 07:31

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1232484026

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 250 \$ au centre de services scolaires Marguerite-Bourgeoys pour remise à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle en vue de reconnaître la contribution et le dévouement au sein de la communauté d'un élève finissant de l'école lors de la soirée des toges qui se tiendra le 19 octobre 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'École secondaire Cavelier-de LaSalle a sollicité le cabinet de la mairesse pour une demande de bourse lors de la soirée des toges 2023 qui se tiendra le 19 octobre 2023. Les élus ont à cœur la réussite des élèves de l'arrondissement et la remise d'une bourse aura un impact positif dans le cheminement de l'élève récipiendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 200510 - Contribution financière à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle - programme souvenir de la soirée des toges

**DESCRIPTION**

La mairesse assistera à la soirée des toges de l'école secondaire Cavelier-de LaSalle le 19 octobre prochain et remettra une bourse de 250 \$ à un élève finissant 2023 pour son implication et son dévouement au sein de la communauté.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette décision s'inscrit au plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement, axe 3.2 de l'orientation 3; inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance pour une communauté solidaire, équitable et inclusive.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-10-02



**Dossier # : 1234629008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement de 3 171 \$ taxes incluses à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux en raison de l'annulation du Marché de Noël 2022.

D'autoriser le versement de 3 171 \$ taxes incluses à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux en raison de l'annulation du Marché de Noël 2022;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234629008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement de 3 171 \$ taxes incluses à l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux en raison de l'annulation du Marché de Noël 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux organise un Marché de Noël. En décembre 2022, le Marché a été annulé dû aux travaux d'accessibilité universelle qui avaient lieu dans le bâtiment.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le Marché de Noël organisé par l'organisme regroupe une vingtaine d'artisans et offrent aux citoyens de LaSalle l'occasion d'acheter des produits locaux pour la période des fêtes.

**JUSTIFICATION**

La décision d'annuler le Marché de Noël a été prise à la fin octobre en considérant les travaux en cours. Des frais avaient déjà été engagés par l'organisme au montant de 10 989,46 \$ . Afin de soutenir une partie des pertes financières, la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social a reçu une demande de remboursement de certains coûts de la part de l'organisme.

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu par la Politique de soutien et de reconnaissance des OBNL de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 3 171 \$ qui représente 28.9 % du montant engagé par l'organisme sera pris à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, du loisirs et du développement social.

**MONTRÉAL 2030**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et

Le : 2023-09-29



développement social



**Dossier # : 1234629011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente entre l'arrondissement et Nutri-Centre LaSalle portant sur une contribution financière de 40 151 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité.

D'autoriser la signature de l'entente entre l'arrondissement et Nutri-Centre LaSalle portant sur une contribution financière de 40 151 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:27

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1234629011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'entente entre l'arrondissement et Nutri-Centre LaSalle portant sur une contribution financière de 40 151 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2023. L'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG23 0200 du 20 avril 2023 : Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023 : Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019 : Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

## **DESCRIPTION**

L'objectif du projet de jardin inclusif réside dans la démocratisation de l'accès à une alimentation saine et de qualité supérieure pour un nombre accru de résidents de LaSalle, grâce à diverses activités telles que :

- La création d'une nouvelle voie d'accès au jardin collectif du Nutri-Centre;
- Des parcours urbains de jardinage au moyen des bacs du parc Ménard, Un parcours culinaire baptisé "Du jardin à l'assiette" (comprenant la cueillette et des ateliers de cuisine avec dégustation);
- Des ateliers de cuisine collective et des repas communautaires;
- L'utilisation du Smart Pot pour apporter le jardin à domicile. Nous œuvrons à forger une communauté nourrie tant physiquement que socialement, tout en garantissant l'accessibilité durable à notre précieux jardin.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme Nutri-Centre de LaSalle oeuvre depuis plusieurs années à LaSalle afin de faire de l'éducation alimentaire. Le projet Jard'inclusif permet de Favoriser le développement d'habiletés et de connaissances en matière de nutrition et/ou de jardinage tout en favorisant l'autonomie et la socialisation des personnes ou des familles.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.1 Adapter l'offre de

service à l'évolution et aux besoins de la population.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 40 151 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Cette somme est un montant résiduel de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'arrondissement de LaSalle. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

# DA 791721

### **MONTRÉAL 2030**

Les projets répondent aux priorités du Plan stratégique Montréal 2030 comme suit :

- Priorité 6 : Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet vient répondre aux besoins grandissants de la population. Le soutien financier permettra de coordonner le projet de Jardin Collectif au parc Ménard et les activités offertes sous forme d'ateliers dans les locaux de l'organisme Nutri-Centre.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Mohamed-Ali YANOURI, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 25 septembre 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2023-09-24



**Dossier # : 1237817020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda 5 au contrat de gestion déléguée du centre aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18-17147.

D'autoriser la signature de l'addenda 5 au contrat de gestion déléguée du centre aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18-1717.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:23

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1237817020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de l'addenda 5 au contrat de gestion déléguée du centre aquatique Michel-Leduc et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres numéro 18-17147.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement a octroyé à SODEM inc. un contrat de gestion déléguée du centre aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle à la suite de l'appel d'offres numéro 18-17147.

Quatre addenda ont été conclus afin d'amender diverses dispositions du contrat d'origine.

En raison de la fermeture du centre aquatique pour des travaux majeurs de mise à niveau en 2023, il y a lieu de revoir les obligations des parties pour l'année 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA18 20 0555 (1186818088) - 10 décembre 2018 :** Accorder un contrat au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

**DESCRIPTION**

Un cinquième addenda est requis afin de rendre inopérantes les articles 5.15, les paragraphes 2 à 8 de l'article 1.5 et les dispositions de l'article main-d'oeuvre spécialisée du devis technique pour l'année 2023.

**JUSTIFICATION**

Cet amendement permet de rééquilibrer les responsabilités financières des deux parties compte tenu de la fermeture de longue durée du centre aquatique Michel-Leduc.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A



## **MONTRÉAL 2030**

De part la nature du dossier, ce dossier ne fait pas référence au Montréal 2030.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Viorica ZAUER, LaSalle

Lecture :

Viorica ZAUER, 28 septembre 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

### **ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2023-09-22

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Direction de la Culture, des sports, des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1232484023**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, madame Julie Drolet et un représentant de la Direction des travaux publics à participer au Sommet Piétons Québec qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2023 à Drummondville.

D'autoriser monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, madame Julie Drolet et un représentant de la Direction des travaux publics à participer au Sommet Piétons Québec qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2023 à Drummondville;  
D'autoriser une dépense totale maximale de 2100 \$ pour les trois participants.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2023-10-04 17:18

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1232484023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, madame Julie Drolet et un représentant de la Direction des travaux publics à participer au Sommet Piétons Québec qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2023 à Drummondville.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le cabinet désire faire participer monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger, madame Julie Drolet et un représentant de la Direction des travaux publics au Sommet Piétons Québec qui se tiendra les 16 et 17 octobre 2023 à Drummondville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0399 - Participation de madame la mairesse Nancy Blanchet et madame Genéviève Émond à participer au 7e Sommet des gouvernements infranationaux et des villes - COP15 - qui se tiendra à Montréal les 11 et 12 décembre 2022.

**DESCRIPTION**

Ce premier sommet québécois sur les questions piétonnes offre l'occasion de passer à l'action et de participer au changement. Il se veut un partage de pistes de solutions, outils et actions permettant la mise en oeuvre d'actions concrètes pour favoriser les déplacements à pied dans les milieux de vie québécois.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais associés à cette participation sont les suivants pour chaque participant :  
Billet 321,95 \$  
Hébergement 250 \$  
Frais de kilométrage 59,28 \$  
Repas 75 \$

Le coût total de la participation des deux membres du cabinet et du représentant de la Direction des travaux publics s'élève donc à un maximum de 2 100 \$ taxes incluses.

**MONTRÉAL 2030**

La participation à ce sommet s'intègre dans le cadre du projet Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette participation s'inscrit dans l'axe 5.2 - contribuer à la réduction de notre empreinte carbone, de l'orientation 5 - transition écologique pour un avenir vert et résilient de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane BIBEAU  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2023-10-02



**Dossier # : 1239255057**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres siégeant sur le Comité de transition écologique de LaSalle.

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de transition écologique de LaSalle :

- Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement, à titre de présidente;
- M. Benoît Auger, conseiller d'arrondissement, à titre de vice-président.
- M. Étienne Gravel à titre de membre citoyen résident du district Sault-Saint-Louis
- Un ou une représentant(e) des organismes suivants, désignés selon leur processus habituel à l'interne :
  - Héritage Laurentien;
  - PME MTL Grand Sud-Ouest;
  - Éco quartier LaSalle;
  - Table de développement social de LaSalle;
  - Conseil jeunesse de LaSalle.

De fixer la rémunération des membres citoyens à 50 \$ pour chaque séance à laquelle ils assistent.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-28 13:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1239255057

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination des membres siégeant sur le Comité de transition écologique de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 2.1 du Règlement constituant un comité de transition écologique (LAS-0160), le comité de transition écologique est composé d'au moins six (6) membres, dont les personnes suivantes :

- Deux (2) membres du Conseil;
- Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman;
- Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Sault-Saint-Louis;
- Au moins un (1) membre représentant un organisme oeuvrant dans le milieu scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'économie, du développement social ou tout autre milieu connexe;
- Un (1) membre représentant la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et agissant à titre de secrétaire du Comité.

Dans le contexte de la constitution du comité de transition écologique et en vertu des articles 2.2 et 2.3, les membres siégeant sur ledit comité sont nommés par résolution, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de quatre fois, à l'exception des mandats accordés aux membres du Conseil qui ne sont pas assujettis à cette limitation (article 2.4).

Les membres citoyens sont sélectionnés à l'aide d'appels de candidatures. À ce jour, deux (2) appels de candidatures ont été publiés, d'une durée de trois (3) semaines et deux (2) semaines respectivement, soit du 20 juin au 9 juillet 2023 et du 27 juillet au 9 août inclusivement. En raison d'un manque de candidatures provenant du district Cécil-P.-Newman, le présent sommaire décisionnel vise la nomination d'un seul membre citoyen, soit celui provenant du district Sault-Saint-Louis. Un troisième appel de candidatures sera lancé ultérieurement pour pourvoir le poste de membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman. Les candidats sont retenus sur la base de leur disponibilité, leur intérêt et leur expérience en lien avec la transition écologique. En vertu de l'article 4.9, les membres citoyens sont rémunérés pour chacune de leurs présences aux séances du comité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise la nomination des membres du comité de transition écologique et la fixation du montant à rémunérer pour chacune des présences des membres citoyens.

Les deux (2) membres du conseil d'arrondissement désignés pour siéger sur le comité sont :

- Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement, à titre de présidente;
- M. Benoît Auger, conseiller d'arrondissement, à titre de vice-président.

Le membre citoyen résident dans le district Sault-Saint-Louis désigné à titre de membre régulier est M. Etienne Gravel.

La nomination du membre citoyen résident dans le district électoral Cécil-P.-Newman sera faite ultérieurement.

Un ou une représentant(e) des organismes suivants, désignés selon leur processus habituel à l'interne, est nommé(e) à titre de membres réguliers :

- Héritage Laurentien;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- Éco quartier LaSalle;
- Table de développement social de LaSalle;
- Conseil jeunesse de LaSalle.

Un(e) représentant(e) désigné(e) par la Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises agira à titre de secrétaire du Comité.

En vertu de l'article 4.9 du Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique, il est nécessaire de fixer la rémunération des membres citoyens par résolution du conseil d'arrondissement. Il est recommandé de fixer la rémunération de chaque membre citoyen à 50 \$ pour chacune des séances à laquelle il assiste. La rémunération est versée au mois de janvier de chaque année pour les séances auxquelles les membres citoyens ont participé au courant de l'année précédente.

## JUSTIFICATION

Cette décision fait suite à l'adoption du Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé de fixer la rémunération de chaque membre citoyen à 50 \$ pour chacune des séances à laquelle il assiste.

Il est prévu que les deux (2) membres citoyens soient présents à l'ensemble des séances du comité. Il est prévu que le comité se réunisse de 6 à 8 fois par an. Il est donc nécessaire de prévoir un budget annuel d'environ 800 \$.

## MONTRÉAL 2030

La nomination des membres composant le comité de transition écologique contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il s'insère dans l'orientation # 1, soit d'accélérer la transition écologique. Grâce à ses membres, le comité permettra notamment d'émettre des recommandations visant à mettre en place



des solutions répondant aux priorités en matière de transition écologique du Plan Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera lancée par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 28 septembre 2023

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Veronique DUMAIS LALONDE  
Non-disponible

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-21



**Dossier # : 1234629015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le regroupement de planchistes les Vagabonnes à organiser un événement au parc Raymond le 28 octobre 2023 de 13 h à 18 h.

D'autoriser le regroupement de planchistes les Vagabonnes à organiser un événement au parc Raymond le 28 octobre 2023 de 13 h à 18 h.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:25

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1234629015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le regroupement de planchistes les Vagabonnes à organiser un événement au parc Raymond le 28 octobre 2023 de 13 h à 18 h.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le regroupement des planchistes les Vagabonnes a déposé une demande à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser un événement de planche à roulettes qui aura lieu au parc Raymond le 28 octobre 2023 de 13 h à 18 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le regroupement des planchistes les Vagabonnes est un regroupement pour les jeunes filles et les femmes qui ont un intérêt pour les sports de planche à roulettes. Il y aura des cours de skate gratuits et de la musique d'ambiance. L'objectif est d'encourager la pratique de ce sport auprès des jeunes filles et des femmes. L'événement est gratuit et ouvert à tous. L'événement sera annulé en cas de pluie.

**JUSTIFICATION**

L'événement mettra l'accent sur la pratique de ce sport au féminin. Ça sera une belle opportunité de faire découvrir le nouveau parc de planche à roulettes aux citoyennes de LaSalle et des environs. L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement et de faire rayonner le parc Raymond auprès des amateurs de ce sport.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roch LANGELIER  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2023-09-26



**Dossier # : 1233035012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-10-02 09:29

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1233035012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 23 200332 le 5 septembre 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 juillet au 21 août 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2023.

CA 23 200292 le 7 août 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du du 16 juin au 18 juillet 2023, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2023.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 22 août au 20 septembre 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2023-09-28



**Dossier # : 1233035010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division Ressources financières\_matérielles et informatiques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** NOVEMBRE - Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1233035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	NOVEMBRE - Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2024 à 46 581 600 \$ (dossier 1233035009 - séance extraordinaire du 10 octobre 2023). La stratégie d'équilibre pour 2024 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 200411 Adoption - règlement LAS-0155 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) de 0,0538\$ du 100 \$ d'évaluation

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 7 320 800\$ ont été estimés pour le budget 2024 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0558 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2024.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2024 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public de l'avis de motion : 5 septembre 2023  
Avis de motion: 10 octobre 2023  
Avis public de l'adoption du règlement : 23 octobre 2023  
Adoption du règlement de taxation: 6 novembre 2023  
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2023-09-29



**Dossier # : 1233035010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division Ressources financières\_matérielles et informatiques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** NOVEMBRE - Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Christianne CYRENNE  
directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1233035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	NOVEMBRE - Adopter le règlement numéro LAS-0162 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2024 à 46 581 600 \$ (dossier 1233035009 - séance extraordinaire du 10 octobre 2023). La stratégie d'équilibre pour 2024 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 200411 Adoption - règlement LAS-0155 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2023) de 0,0538\$ du 100 \$ d'évaluation

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des revenus de l'ordre de 7 320 800\$ ont été estimés pour le budget 2024 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0558 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2024.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2024 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public de l'avis de motion : 5 septembre 2023

Avis de motion: 10 octobre 2023

Avis public de l'adoption du règlement : 23 octobre 2023

Adoption du règlement de taxation: 6 novembre 2023

Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2023-09-29



Dossier # : 1239255043

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage "vente de pièces neuves pour automobile(sans service d'installation)", de la classe d'usages "vente/service produits divers", dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865)

CONSIDÉRANT la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1;

CONSIDÉRANT le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que les citoyens présents lors de la consultation publique du 23 août 2023 ont eu l'occasion de se faire entendre et que les commentaires lors de cette séance ne portaient pas sur l'usage du local;

Attendu que la création d'une murale réalisée en cohésion avec le milieu favorise la revitalisation du quartier;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution;

Il est recommandé d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041* , le second projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) », de la classe d'usages « vente / service produits divers », dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865) et de le soumettre aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

## **SECTION II – AUTORISATION**

2. Malgré les dispositions applicables au lot 1 498 865, est autorisée l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

## **SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS**

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le local 1276 du bâtiment situé sur le lot 1 498 865 peut être occupé par un commerce de vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation), et ce, à condition que l'ensemble des aménagements prévus à l'annexe A soient complétés, que l'usage respecte la localisation indiquée à l'annexe B et qu'une murale soit réalisée sur la façade donnant directement sur l'avenue Dollard.

## **SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION**

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

## **SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES**

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
  - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
  - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
  - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
  - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
  - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
  - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

## **SECTION VI – ANNEXE**

<b>Annexe</b>	<b>Titre</b>
A	Aménagement paysager
B	Localisation de l'usage autorisé

En cas de contradiction entre le texte de la présente résolution et les plans annexés, le texte prévaut.

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de résolution PP-30 visant à autoriser l'usage "vente de pièces neuves pour automobile(sans service d'installation)", de la classe d'usages "vente/service produits divers", dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255043**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à autoriser l'usage « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) » dans le local 1276 du bâtiment situé au 1220-1276, avenue Dollard (lot 1 498 865).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de PPCMOI (3003282362) visant à autoriser l'usage de « vente de pièces neuves pour automobile (sans service d'installation) » dans le local commercial numéro 1276 a été déposée le 27 juin 2023 à la DAUSE de l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le commerce *Carquest* exerce actuellement ses activités au 1110, avenue Dollard. Bien que cet usage soit dérogatoire, l'entreprise bénéficie de droits acquis. Cette situation a été engendrée par l'entrée en vigueur de modifications réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de planification *Vision Dollard*.

Cette vision visant la revitalisation de l'avenue Dollard pour en faire une destination plus conviviale se base sur des principes d'aménagement prônant la mixité des fonctions et leur cohabitation harmonieuse, des stationnements moins visibles, un meilleur encadrement de la rue et un verdissement accru. Ces mesures ont été prises suivant la réalisation d'un diagnostic du secteur révélant des enjeux liés à un cadre bâti vieillissant, une interface difficile entre usages, la présence d'îlots de chaleur urbains (ICU), etc.

La demande implique un déménagement des activités du commerce Carquest du 1110 au 1276, avenue Dollard. Cependant, l'exercice de cet usage reste circonscrit au sein de la même zone (C10-08).

La demande vise l'implantation d'un usage au sein d'un bâtiment d'un étage construit en 1988 dont la superficie s'élève à environ 1 500 m<sup>2</sup>. Les usages commerciaux de proximité qui y sont déjà exercés permettent d'attirer une clientèle locale : clinique médicale, serrurier, marché d'alimentation, buanderie, salon de coiffure, traiteur, vente et réparation d'électronique. Le site sur lequel ce bâtiment est implanté est entièrement minéralisé; celui-ci est répertorié comme un ICU par la Santé publique du Québec et le Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal. On y retrouve d'ailleurs un espace de stationnement hors-rue regroupant quarante-neuf (49) cases.

Le site est aussi desservi par le réseau de transport actif et collectif de l'arrondissement

puisqu'il est bordé par une ligne d'autobus, une piste cyclable, un trottoir continu et du mobilier urbain dédié, tel qu'un banc. Puisque *Carquest* effectue de la livraison de pièces, les activités de camionnage seront limitées à l'utilisation de la voie d'accès située à l'arrière du bâtiment.

La demande de PPCMOI ne vise aucune modification au bâtiment principal et propose en contrepartie de l'exercice d'un usage prohibé plusieurs éléments au-delà de ceux exigés par la réglementation normative :

- une bonification de l'aménagement paysager (plantation de 17 nouveaux arbres et végétalisation de 16,3 % du site);
- un arrimage avec le mobilier urbain de l'arrondissement (implantation de stationnements pour vélos);
- l'ajout d'une murale sur la façade donnant sur l'avenue Dollard;
- une amélioration de l'espace de stationnement (surface ombragée équivalente à 35 % de l'espace de stationnement).

Bref, le projet propose plus d'avantages que d'inconvénients, notamment en ce qui à trait au verdissement.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 juillet 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que :

- le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- l'occupation prévues est compatible avec celle du milieu d'insertion et ne crée pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisin;
- le projet présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation et l'aménagement des lieux;
- le projet contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- les impacts sur la circulation sont minimisés;
- le projet propose une organisation fonctionnelle du stationnement et des accès de qualité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-07-28

Sonia MONTPETIT  
chef(fe) de division - améliorations urbaines  
et qualité du milieu (arrondissement)

**Dossier # : 1239255052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale (h2) située au 8825-8827, rue Curé-Legault (lot 1 450 606) afin d'autoriser une marge latérale dérogatoire existante.

Approuver une dérogation mineure (3003295278) pour une habitation bifamiliale (h2) située au 8825-8827, rue Curé-Legault (lot 1 450 606) afin d'autoriser une marge latérale minimale totale de 1,81 mètre alors qu'une marge latérale minimale totale de deux (2) mètres est exigée en vertu du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H10-03), considérant les éléments suivants :

- L'application de la marge latérale minimale totale de deux (2) mètres relevant du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H10-03), cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- Le bâtiment dont la marge latérale totale existante est dérogatoire a été construit suivant la délivrance du permis de construction numéro 9916 (1967). Le caractère dérogatoire du bâtiment relatif à la marge latérale totale est protégé par droits acquis. Les travaux ont été exécutés de bonne foi.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-27 12:59**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255052**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une dérogation mineure pour une habitation bifamiliale (h2) située au 8825-8827, rue Curé-Legault (lot 1 450 606) afin d'autoriser une marge latérale dérogatoire existante.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure (3003295278) a été déposée le 14 août 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser une marge latérale totale de 1,81 mètre alors qu'une marge latérale totale minimale de deux (2) mètres est requise en vertu du Règlement de zonage 2098 art. 3.5.7.3 et de la grille des usages et normes H10-03.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande de dérogation mineure vise une habitation bifamiliale (h2) de type plex laSallois ayant front sur la rue Curé-Legault. Cette demande vise à régulariser une situation existante qui a été constatée lors de la production d'un certificat de localisation exigé dans le cadre du processus de vente de la propriété.

Pour un bâtiment principal dont la structure est jumelée, la grille des usages et des normes de la zone H10-03 dans laquelle se trouve la propriété exige une marge latérale minimale totale de deux (2) mètres. Or la marge latérale totale est de 1,81 mètre.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que :

- L'application de la marge latérale minimale totale de deux (2) mètres relevant du Règlement de zonage 2098, article 3.5.7.3, et de la grille des usages et normes de la zone correspondante (H10-03), cause un préjudice sérieux au requérant;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- La dérogation mineure ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

- La marge latérale totale dérogatoire est existante et résulte de la construction du bâtiment suivant la délivrance du permis de construction numéro 9916 (1967). Les travaux ont été exécutés de bonne foi.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-09-19

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme



**Dossier # : 1239255055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la modification du revêtement extérieur de l'avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 30, avenue Strathyre (lot 1 929 981).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003298898), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification du revêtement extérieur de l'avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 30, avenue Strathyre (lot 1 929 981), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux) puisqu'il :

- s'intègre au cadre patrimonial du secteur;
- utilise des matériaux de revêtement et des détails architecturaux de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine et à ceux des constructions voisines;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-27 07:57**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'autoriser la modification du revêtement extérieur de l'avant-toit d'une habitation unifamiliale située au 30, avenue Strathyre (lot 1 929 981).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003298898) a été déposée le 24 août 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification du revêtement extérieur de l'avant-toit d'une habitation unifamiliale.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 25.2, alinéa 1, paragraphes 4.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 20 0415: D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003200366), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement et la modification du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale située au 30, avenue Strathyre (lot 1 929 981).

**DESCRIPTION**

La demande vise une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages construite en 1957 et implantée sur un terrain faisant face à la rue Strathyre. Les propriétaires ont obtenu un permis de transformation en février 2023 et ont débuté les travaux d'agrandissement et de modification d'une habitation unifamiliale et la réfection de l'enveloppe du bâtiment. Le présent projet consiste à remplacer le revêtement métallique extérieur de l'avant-toit autorisé dans le permis de février 2023 (3001586398) par un revêtement en bardeau. Le bardeau est un type de revêtement commun pour les toitures et les avant-toits dans ce secteur ainsi que pour ce type de bâtiment.

Le matériau de revêtement utilisé est le suivant :

- Revêtement de toiture de l'avant-toit : Revêtement en bardeau de marque IKO

Dynasty de couleur noir granite ou un équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

#### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'intègre au cadre patrimonial du secteur;
- utilise des matériaux de revêtement et des détails architecturaux de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine et à ceux des constructions voisines;
- préserve le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 27 septembre 2023

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc CHENOUDA  
conseiller(ere) en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-19



**Dossier # : 1239255054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment, modifier plus de 50 % des ouvertures et modifier les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique d'un bâtiment situé au 620, 90e Avenue (lot 1 449 712).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003282366), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment, modifier plus de 50 % des ouvertures et modifier les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 620, 90e Avenue (lot 1 449 712), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintien l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Augmente le verdissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-27 12:54

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255054**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment, modifier plus de 50 % des ouvertures et modifier les matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique d'un bâtiment situé au 620, 90e Avenue (lot 1 449 712).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003282366) a été déposée le 26 juin 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement du bâtiment principal, la modification de plus de 50 % des ouvertures, la modification des matériaux de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique ainsi que le réaménagement de l'espace de stationnement incluant l'aménagement paysager.

Une partie des travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 27.2, alinéa 1, paragraphes 2 à 4.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande vise un bâtiment commercial d'un (1) étage, de forme rectangulaire, implanté selon une structure isolée et construit en 1974. Un usage de restauration y est exercé (commerce de détail et de service, c1). Le bâtiment existant est implanté à l'arrière du terrain pour laisser place à un espace de stationnement sous-utilisé fournissant un nombre de cases de stationnement supérieur au minimum exigé. La propriété existante est presque entièrement minéralisée et est répertoriée comme un îlot de chaleur urbain.

Le présent projet consiste à agrandir près du tiers du bâtiment, remplacer les matériaux de revêtement extérieur en plus d'augmenter la fenestration de la façade principale et subdiviser l'espace intérieur afin d'offrir quatre locaux commerciaux. Le projet permet de bonifier substantiellement l'aménagement paysager et la qualité de l'espace pour les piétons tout en rationalisant les besoins de cases de stationnement.

Le projet propose de revoir la volumétrie de la façade avant en variant les avancées des façades des établissements commerciaux et d'augmenter leur pourcentage de fenestration.

Les matériaux de revêtement proposés sont les suivants :

- Revêtement lourd pour les insertions entre les commerces : brique, du fabricant *Glen-Gery*, format modulaire métrique, teinte blanche, finition glazed et pose standard, ou un équivalent;
- Revêtement lourd pour les insertions sous les ouvertures : brique, du fabricant *Brampton Brick*, format modulaire métrique, teintes *tan*, grise, crème, blanche, série *Crossroad*, modèle *Benton*, pose standard, ou un équivalent;
- Revêtement léger: revêtement de métal, du fabricant *Mac Métal*, dimension 3 pieds  $\frac{3}{8}$  de pouces, couleur bouleau fumé, profil *Norwood mini*, posé à la verticale, ou équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

#### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 27 : Autres secteurs puisqu'il :

- Maintien l'harmonie et la qualité architecturale des bâtiments existants;
- Rehausse la qualité du patrimoine bâti laSallois;
- Augmente le verdissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-19





**Dossier # : 1239255053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des caractéristiques architecturales d'intérêt situées sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain et aménager la cour avant d'un bâtiment situé au 10-12, avenue Highlands (lot 1 929 783).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande 3003265157), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des caractéristiques architecturales d'intérêt situées sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain et aménager la cour avant d'un bâtiment situé au 10-12, avenue Highlands (lot 1 929 783), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux puisqu'il :

- protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- protège et met en valeur les caractéristiques paysagères du secteur d'intérêt patrimonial;
- contribue à l'évolution du milieu.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-27 12:58

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239255053**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des caractéristiques architecturales d'intérêt situées sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain et aménager la cour avant d'un bâtiment situé au 10-12, avenue Highlands (lot 1 929 783).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003265157) a été déposée le 26 avril 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier des caractéristiques architecturales d'intérêt situées sur une façade visible de la voie publique adjacente au terrain et aménager la cour avant.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 25.2, alinéa 1, paragraphes 3 et 4.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande vise une habitation bifamiliale (h2) construite en 1930 et située dans la zone H07-11. Le bâtiment est associé au type architectural de la maison de faubourg.

Les caractéristiques architecturales que le projet propose de modifier sont celles entourant les saillies en façade avant. Selon l'annexe D du Règlement sur les PIIAD, les façades des maisons de faubourg sont dotées de balcons, de colonnes, de balustrades et d'escaliers en bois et de galeries couvertes. Le projet propose de :

- remplacer les colonnes, garde-corps et mains courantes de fer forgé par de l'aluminium soudé;
- remplacer le revêtement des fascias des avant-toits recouvrant les galeries par un revêtement d'aluminium;
- remplacer les deux (2) escaliers et déplacer celui donnant accès à la galerie du logement situé au rez-de-chaussée à l'avant de la galerie;
- retirer l'avant-toit et les colonnes le soutenant de l'entrée au rez-de-chaussée donnant accès au logement à l'étage;
- prolonger le garde-corps de la galerie du rez-de-chaussée jusqu'à l'entrée du

- logement à l'étage;
- retirer les colonnes recouvertes de fausse pierre.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

#### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 septembre 2023, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les PIIAD se trouvant au 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux puisqu'il :

- protège et met en valeur les caractéristiques architecturales d'intérêt des bâtiments;
- protège et met en valeur les caractéristiques paysagères du secteur d'intérêt patrimonial;
- contribue à l'évolution du milieu.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

Nathalie HADIDA, 27 septembre 2023

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Antoine CANTIN RATELLE  
conseiller(-ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Le : 2023-09-19



**Dossier # : 1236456010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2023-09-28 13:27

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1236456010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-09-27